



BAREME DES HONORAIRES

Au 01/08/2024

Transactions sur immeubles sans perception de fonds

VENTES IMMOBILIERS NEUFS

Commercialisations d'appartements neufs en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) en Prix Directs Promoteurs (aucun frais d'agence) – rémunérations variables à la charge du promoteur vendeur.

Vous bénéficiez également des campagnes nationales, offres et remises promoteurs.

TRANSACTIONS IMMOBILIERS ANCIENS

Honoraires à la charge du vendeur sauf mention contraire demandée par le mandant.

PRIX DE VENTE	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
	Honoraires TTC	Honoraires TTC
< à 50 000 €	4 000 €	3 000 €
De 50 001 à 100 000 €	8 % du prix net vendeur	7 % du prix net vendeur
De 100 001 à 200 000 €	7 % du prix net vendeur	6 % du prix net vendeur
De 200 001 à 500 000 €	6 % du prix net vendeur	5 % du prix net vendeur
> à 500 000 €	5 % du prix net vendeur	4 % du prix net vendeur

ESTIMATIONS

Offerte dans le cadre d'une mise en vente